



ARRETE MUNICIPAL 2021/48 T. du 23 septembre 2021
INSTALLATION D'UNE BASE VIE

Avenue François MITTERRAND

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20..84-80-80 – Fax : 03.20.84.84.10
Contact@ville-pontamarcq.fr

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Pénal
Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière
Vu la demande en date du 21/09/2021 de la Société DELCROIX TP -106 Rue de Hauterieve-59199 BRUILLE SAINT AMAND, (g.scimia@delcroix-tp.fr tel : 0619653211)
Considérant, la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement, Avenue François Mitterrand et Rue du Maréchal LECLERC et d'y installer une base de vie Avenue François MITTERRAND.
Considérant, qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier de procéder à des interdictions de stationnement et de circulation au droit des travaux.

ARRETONS

Article 1 – A compter du jeudi 23 septembre 2021 et jusqu'au lundi 15 novembre 2021 inclus, le stationnement de tous véhicules sera interdit ainsi que la circulation, au droit des travaux effectués pour améliorer les réseaux d'assainissement, afin d'y installer une base vie, **Avenue François MITTERRAND**.

Article 2 - Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile, la possibilité d'en sortir et d'y accéder.

Article 3 - Les interdictions de stationnement et de circulation de tous véhicules seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 - La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la société DELCROIX TP -106 rue de Hauterieve-59199 BRUILLE SAINT AMAND, laquelle s'assurera de la remise en état du domaine public.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

Article 6 - -Monsieur le Directeur Général des Services
- Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq
- Monsieur le responsable de la société DELCROIX TP à BRUILLE SAINT AMAND
Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Sylvain CLEMENT
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ